



# Guide commande de certificats

SEGUR - Couloir médico-social - V0.6

12/12/2022

Guide à destination des éditeurs, des GRADeS et des Établissements et Services Sociaux ou Médico-Sociaux

## **Sommaire**

	Résumé du document	<u>3</u>
AGENCE	Règles et cas concrets de gestion des certificats du couloir médico-	<u>7</u>
DU NUMERIQUE EN SANTÉ	social	
	Démarche d'obtention des certificats	<u>14</u>
	Les futures évolutions	<u>39</u>
	Annexes	<u>41</u>



## Résumé du document

Résumé du document : les certificats, prérequis nécessaires aux établissements pour accéder aux services et référentiels du Ségur

Le Ségur numérique accélère le déploiement de la feuille de route du numérique en santé : il nécessite des prérequis d'identification électronique pour les professionnels de santé, les professionnels du social et médico-social et les structures de santé dont des certificats. Ils sont indispensables pour sécuriser l'identification électronique de personnes morales à des services numériques en santé tels que l'alimentation du DMP et l'appel au téléservice INSi.

Un certificat logiciel est un fichier informatique faisant fonction de **pièce d'identité numérique**. Il permet de **garantir à distance l'identité d'une personne morale** (une structure médico-sociale par exemple) pour l'accès à des services numériques en santé. Dès lors qu'un certificat est mis en œuvre, les professionnels de la structure peuvent interagir avec les services sans moyens d'identification personnels (il n'y a pas besoin de cartes CPS pour alimenter le DMP ou consulter l'INS). Un certificat logiciel contient des informations sur son propriétaire, certifiées par un tiers de confiance appelé "autorité de certification". Il permet 3 fonctionnalités principales :







La sécurisation / le chiffrement des données

L'Agence du Numérique en Santé est l'autorité de certification du domaine de la santé. Elle délivre des certificats logiciels via le formulaire 413 pour sécuriser les échanges de données de santé informatisés entre les professionnels de santé, du social et médico-social exerçant en ville, à l'hôpital et dans les établissements médico-sociaux

L'ANS délivre ces certificats, via son autorité de certification IGC-Santé.

**Л.**С

Résumé : les principes clés en une page

L'ANS simplifie l'obtention des certificats pour le secteur médico-social autour de 5 principes clés :

1

Les certificats peuvent être commandés avec le numéro FINESS de l'entité juridique pour l'ensemble des établissements géographiques utilisent le même système d'information). Dans le cas où tous les établissements géographiques n'utilisent pas le même système d'information, il faut disposer de certificats distincts pour chaque instance logicielle. Cependant, ces certificats peuvent utiliser le même identifiant FINESS juridique.



Les groupements d'organismes gestionnaires ne peuvent disposer d'un unique certificat, ils doivent commander un certificat pour chaque entité juridique. Il n'est pas non plus possible d'utiliser un certificat au nom de l'éditeur.

Le certificat d'une structure peut être utilisé pour plusieurs services (ex: alimentation DMP, échange entre logiciel métier et opérateur de MSSanté, etc.), à l'exception du téléservice INSi qui a besoin de son propre certificat. Ainsi l'ESSMS doit disposer a minima de trois certificats : deux certificats pour alimenter le DMP (un certificat pour signature et un certificat pour authentification) et un certificat pour le téléservice INSi.



Cliquer sur l'icône pour accéder aux détails des catégories de certificats

détails des certificats

4

Les éditeurs peuvent réaliser les démarches pour le compte de leurs clients, s'ils obtiennent une délégation. Ils peuvent ainsi jouer le rôle d'administrateur technique pour générer et implémenter les certificats

5

Tous les ESSMS ayant déjà déployés les certificats EG pour le DMP et l'INSI peuvent **conserver leurs certificats actuels** et migreront vers les certificats EJ lors du renouvellement de certificat (tous les trois ans).



Cliquer sur l'icône pour accéder aux détails de l'alimentation du DMP

**У??** 

#### Résumé : toute votre démarche en une page

La démarche d'obtention des certificats peut être réalisée par l'OG ou déléguée à un éditeur. Cette démarche nécessite la mise en place de prérequis et l'habilitation d'un administrateur technique (via le formulaire 413) qui procédera à l'installation du ou des certificat(s). Elle se déroule en 4 étapes :



peut alors installer sur l'instance logicielle dont il a la charge



# Règles et cas concrets de gestion des certificats pour les structures médicosociales

• Les règles relatives aux ESSMS / OG du couloir médico-social

Le terme d'entité recouvre deux notions différentes :



Entité juridique (EJ) : elle correspond à la notion de personne morale (ou organisme gestionnaire). Elle est identifiée par un N° FINESS juridique. Une ou plusieurs entité(s) géographique(s) peuvent être rattaché(s) à une entité juridique.



Entité géographique (EG) : elle correspond à une implantation géographique. Chaque EG est rattachée à une seule entité juridique. Ces entités sont identifiées par un N° FINESS Géographique.

#### Règle de commande des certificats

Les certificats peuvent être commandés au niveau de l'entité juridique pour l'ensemble des établissements géographiques dans l'hypothèse d'un système d'information unifié. Dans le cas où tous les établissements géographiques n'utilisent pas le même système d'information, il faut disposer de certificats distincts pour chaque instance logicielle. Cependant, ces certificats peuvent être commandé sous le même identifiant FINESS juridique.

Les groupements d'organismes gestionnaires ne peuvent disposer d'un unique certificat, ils doivent commander un certificat pour chaque entité juridique. Il n'est pas non plus possible d'utiliser un certificat au nom de l'éditeur.

Le certificat d'une structure peut être utilisé pour plusieurs services (ex: alimentation DMP, échange entre logiciel métier et opérateur de MSSanté, etc.), à l'exception du téléservice INSi qui a besoin de son propre certificat. Ainsi l'ESSMS doit disposer a minima de trois certificats : deux certificats pour alimenter le DMP (un certificat pour signature et un certificat pour authentification) et un certificat pour le téléservice INSi.

Application des règles relatives au couloir médico-social



Un seul certificat porté par le FINESS juridique de l'organisme gestionnaire est nécessaire et suffisant pour que l'ensemble des ESMS puissent accéder aux services et référentiels socles.

# Exemple d'un organisme gestionnaire regroupant plusieurs ESSMS avec plusieurs systèmes d'information

L'organisme gestionnaire ne dispose pas d'un système d'information unifié. Plusieurs solutions (DUI,...) ont été déployées dans différents ESMS. Ainsi, chaque solution doit disposer de son propre certificat associé au même FINESS juridique :

'ESMS 1 dispose d'une solution différente des

ESMS 2 et 3.

ESMS 3

- un certificat pour la solution de l'ESMS 1
- un autre certificat pour la solution des ESMS 2 et 3

Application des règles relatives au couloir médico-social



Exemple d'un groupement regroupant plusieurs organismes gestionnaires

Exemple d'un groupement regroupant plusieurs organismes gestionnaires et plusieurs ESSMS avec un système d'information unique au sein du groupement



Chacun OG commande son propre certificat personne morale pour sa solution.

Lorsque le groupement dispose d'un SI commun pour l'ensemble des OG, le SI commun doit être en capacité de gérer plusieurs certificats personnes morales. Chaque OG doit disposer son propre certificat

Dans ces 2 cas, le groupement n'étant pas la plus petite entité juridique, il est nécessaire que chaque organisme gestionnaire puisse disposer d'un certificat (FINESS EJ). Ainsi le groupement doit disposer d'autant de certificats que d'organisme gestionnaire.

772

Service SEGUR

Un seul type de certificat (ORG) pour accéder aux services socles du SEGUR

Un certificat d'organisation est un certificat électronique qui joue le rôle de carte d'identité pour la structure sanitaire / médicosociale / sociale. Son propriétaire est une personne morale.

L'accès aux services numériques Ségur implique que chaque ESSMS dispose, a minima, des certificats suivants :

Projets / usages	Certificats	Commentaires / particularités
Pour l'alimentation du DMP	<ul> <li>ORG SIGN – signature électronique des documents avant envoi</li> <li>ORG AUTH_CLI – authentification auprès du DMP lors de l'alimentation</li> </ul>	<ul> <li>2 certificats sont nécessaires, pas de nommage particulier</li> </ul>
Pour l'accès au téléservice INSi	<ul> <li>ORG AUTH_CLI – authentification auprès du téléservice INSi</li> </ul>	<ul> <li>Le nommage* du certificat doit respecter les conventions prévues au guide d'intégration INSi (INSI-MANU / INSI- AUTO) selon le type d'appels</li> </ul>
Pour s'accorder à Pro Santé Connect	<ul> <li>ORG AUTH_CLI – authentification mutuelle entre l'application (à s'accorder) et le ProSanté Connect</li> </ul>	<ul> <li>Pas de nommage particulier, concerne uniquement les fournisseurs de service raccordé au PSC</li> </ul>
Pour sécuriser les échanges via la Messagerie Sécurisée de MSSanté Santé	<ul> <li>ORG AUTH_CLI – authentification du porteur de la BAL applicative</li> <li>SERV SSL – sécurisation de l'espace de confiance pour les opérateurs</li> </ul>	<ul> <li>Pas de nommage particulier pour le certificat ORG</li> <li>Rappel : Le certificat SSL est obligatoire uniquement pour les opérateurs</li> </ul>

\* Voir slide 34

#### **Doctrine en cible**



#### Pour les établissements du secteur social et médico-social

- Pour l'implémentation du certificat : Un certificat porté par l'entité juridique (sous le numéro FINESS EJ) peut être implémenté pour l'alimentation du DMP de l'ensemble des établissements géographiques.
- Pour la traçabilité du DMP : Le FINESS géographique doit être renseigné dans les métadonnées du DMP dans le jeton du VIHF, dans le lot de soumission et dans le document (CDA, XDS)



#### Perspective calendaire

- Cette nouvelle doctrine sera applicable à partir de avril 2023. La date effective sera communiquée ultérieurement, elle est liée aux évolutions du DMP visant à remplacer le contrôle d'égalité stricte entre l'identifiant structure du jeton VIHF et celui porté dans le certificat, par un contrôle de cohérence (les numéros FINESS doivent appartenir à la même entité juridique).
- A noter, le renseignement des FINESS géographiques lors de l'alimentation du DMP (VIHF, lot de soumission et document) sera rendu obligatoire vers la fin d'année 2023.

#### Consignes pour l'alimentation du DMP par les éditeurs

#### A court terme

- Pour ceux qui alimentent déjà le DMP avec les certificats que ce soit EG ou EJ, vous pouvez conserver le fonctionnement actuel et migrer vers la configuration de la doctrine en cible d'ici fin 2023.
- Pour ceux qui doivent implémenter les certificats pour l'alimentation du DMP, en attendant l'évolution du DMP, vous avez le choix entre :

Implémenter N certificats sous le FINESS EG pour vos N établissements géographiques, et renseigner le FINESS EG dans les métadonnées DMP dans le jeton du VIHF, dans le lot de soumission et dans le document (CDA, XDS)



Les métadonnées DMP sont configurées sous FINESS géographique comme demandé dans le schéma cible



Implémenter plusieurs certificats (N contrats, N cartes administrateurs techniques, N formulaires 413...)

Implémenter 1 certificat juridique et renseigner le FINESS EJ dans les métadonnées DMP dans le jeton du VIHF, dans le lot de soumission et dans le document (CDA, XDS) en attendant l'évolution du DMP.



Gestion d'un seul certificat (une seule démarche à réaliser)



Reconfiguration de la métadonnée DMP (FINESS EG à la place du FINESS EJ) en 2023. Les statistiques ne pourront se faire qu'à la maille juridique et non géographique



## Démarche d'obtention des certificats

772

Démarche d'obtention des certificats : L'OG contractualise avec l'ANS

#### Le schéma ci-dessous présente les différentes étapes nécessaires à l'obtention d'un certificat



712

Etape 1 : L'OG contractualise avec l'ANS

Etape 1

contractualiser in the

Le schéma ci-dessous présente les différentes actions nécessaires à l'étape 1





#### • Etape 1 : Contractualiser avec l'ANS

La commande de certificats nécessite que l'OG ait souscrit un contrat d'adhésion avec l'ANS et dispose d'une carte de Directeur de l'établissement

#### Valider la souscription d'un contrat entre l'OG et l'ANS



Validez que l'OG choisi a déjà contractualisé avec l'ANS.

La contractualisation de l'OG avec l'ANS s'effectue au niveau du **FINESS juridique**.

Si un contrat d'adhésion existe déjà entre l'ANS et l'OG (réalisé au cours d'autres projets), il n'est pas nécessaire de re-contractualiser.



Validez que l'OG dispose d'une carte de Directeur d'Etablissement (CDE)

La démarche de contractualisation peut être réalisée **en ligne** via le lien ci-contre : <u>https://www.demarches-</u> simplifiees.fr/commencer/contrat-d-adhesion-f101

#### LE CONTRAT D'ADHÉSION

Contrat d'adhésion aux services de l'ANS relatifs aux moyens d'identification électronique est accessible au téléchargement au lien suivant :

#### https://esante.gouv.fr/node/2683



#### LE REPRÉSENTANT LÉGAL

Le formulaire 101 de commande de carte pour le Directeur d'établissement est accessible au téléchargement au lien suivant : <u>https://esante.gouv.fr/documents/1</u> 01

représentant lé F101	igal d'une structure	AGENCE
		EN SANTI
1. Objet du formulaire		
Le présent formulaire s'adresse au repré d'une cate CPS.	kentet lägd if ere stuctere qui n'es pas un professionnel d	le sacili, el qui se peut donc pas
E o poor objet de partiettes l'attribution - d'une carte CDE (Carte de Directeur d - d'une carte CDA (Carte de Directeur d	ze représentant liègal son professionnel de conté Philosoment, é color d'eserce dans une structure present le disclose Antoinée, « il eserce dans une disclose se prese	en charge des patients / sungers of pas en charge de patients / so
2. Préreguis à la demande		
<ol> <li>Avia sinal ferrenzile despito</li> <li>Identification de la struct</li> </ol>	prisent formåplen. Dels perver d'ænder f slightet de la st na justfratten mentamlen av fin de document ( <b>section 3)</b> s <b>turre beneficialise</b> () wenerder der oberge det iver	ucture di recevoir ce type de cat
Structure		
Désomination de la structure		
PRESS géographique lemente par la latera parent a despe de patent / cogni		
en N°SRET		
Reprisentant lágel		
	OM OMER	
Collini	<u> </u>	
Culte Nam		
Collisi Nan Necon(d		
Collisi Non Nexardy Nexardy Nexardy a noticale (ordependen)		1 1 1
Collisi Nam Peleantja Namiro de naticale (o daposide) Silipdane portable		Î Î Î
Colté Non Neon() Neoirs de extitule (relayedde)		1 1 1
Collini Non Mecority ( Mandro do corricole (or deposite) Stinghone portable Total probasioned		1 1 1
Collisi Non Natara()		
Collisi Non . Notario de norticole (o deposido) Nitados de norticole (o deposido) Sitados portados Escal portaciones / Parachardos Parachardos	s la carte juniquement el différente de l'advese de la	a structure resceilgado dess
Collis Non Manual Mantan de ratificie la deposité Martine posité End probationent A Traformatione e policitiques prachatific Advesse de Jonates de Advess	k trants (soligannest al d'Affreste de l'adresse de l' Naci da Natalizannes	a structure remedigade dans
Colla Non Noncold Noncold Noncold Noncold Withdows (or days of the Withdows) Colorest (College) Advance Advance	No carto perigrament el differente de Yadorsen de V Nacada Mathématica Nov - Special	a threathurs menaeligade dana
Collas Nomo () Montol () Nontol (o Instituto (or Agendad) Witglans portulato Carl a polociariosa A Carlos () Alexando () Adexes	North International distinguistic de l'Advesse de la Vederation de l'Advesse de la Vederation de l'Advesse de la Vederation de la Ve	a drouture retracigade dana
Colai Non Non Non () Noning () Nonin	No carte georgenerate di d'Affrente de Padresse de V Pare da Verdinament N° ladie de von Carde anti	a diriculture conselligades dans

enge i nette sam en anna en alle et a ferente en a deser a comme par la prove d'her se a faite en la deserve d En fanse, è uniferen è agresse ou l'agresse par enfagine destantegent. I fansion (11), fansion 201, fansion des commé de estant en la moment hai d'an horn.



• Etape 1 : Identifier le FINESS juridique

La commande de certificats nécessite que l'établissement renseigne son FINESS juridique.

L'information relative au FINESS juridique est disponible sur le site : <u>finess.sante.gouv.fr</u>

FINESS Fichier Various des Statisties et Statisties et	Section:         ACCUEIL         I         CONSULTER LA BASE I         DÉFINITIONS         I         NOMENCLATURES           Vous êtes id : Accueil > Consulter la base : Recherche par thème > Résultats de la recherche         Accueil > Consulter la base : Recherche par thème > Résultats de la recherche         Accueil > Consulter la base : Recherche par thème > Résultats de la recherche	r AIDE 🚽 Bas de page	FINESS Fichier National des Eublissements Sanitaires et
ACCUEIL I <u>CONSULTER LA BASE</u> I DÉFINITIONS I NOMENCLATURES I AIDE	RÉSULTATS DE LA RECHERCHE		ACCUEIL I CONSULTER LA BASE I DÉFINITIONS I NOMENCLATURES I AIDE
Vous êtes îci : Accueil > Consulter la base : Recherche par thême 🕹 Das de page		🛿 Export simple 🛛 😧 Export complet 🛛 🗮 Version imprimable	Vous êtes ici : Accueil > Consulter la base : Recherche par thème > Résultats de la recherche > Détail d'un établissement
CONSULTER LA BASE : RECHERCHE PAR THÈME	N° FINESS - RAISON SOCIALE / ADRESSE	CATEGORIE	
Passer en mode de recherche par code de nomenclature	060024411 CHU DE NICE ANTENNE SMUR SITE HPNCL 57 AVENUE DE LA CALIFORNIE 06000 NICE TÁL: 04 92 03 03 00	[101] Centre Hospitalier Régional (C.H.R.)	DETAIL D'UN ETABLISSEMENT
N* SIREN / NIC / / RESS	060785003 CHU DE NICE HOPITAL PASTEUR 30 AVENUE DE LA VOIE ROMAINE 06000 NICE Tél : 04 92 03 76 09	[101] Centre Hospitalier Régional (C.H.R.)	🥑 Export simple 🔞 Export complet 🚔 Version
Raison Sociale	060023751 CSAPA CHU DE NICE 4 AVENUE REINE VICTORIA 08001 NICE CEDEX 1	[197] Centre soins accompagnement prévention addictologie (CSAPA)	Précédent < <u>Revenir à la liste</u> > <u>Suivant (060785003)</u>
Namedanian Pendinian Pendinian Pendinian Pendinian Adam Emain Mathematican	080788957 CHU DE NICE HOPTAL DE CIMIEZ 4 AVENUE REINE VICTORIA 08003 NICE CEDEX 1 Tél : 04 92 03 44 22	[101] Centre Hospitalier Régional (C.H.R.)	Raison Sociale :         CHU DE NICE ANTENNE SMUR SITE HPNCL         N* FINESS : 060024411           Adresse Administrative :         57 AVENUE DE LA CALIFORNIE         N* SIRET : 2606007050009
Costanza con a solicita a metalorisologia i Porticationi Politica equip, ivalenci costu	060793775 CHU DE NICE SLD DE L'HOPITAL DE CIMIEZ 4 AVENUE REINE VICTORIA 06003 NICE CEDEX 1 Tél : 04 92 03 44 44	[362] Etablissement de Soins Longue Durée	Tél : 04 92 03 03 00 Fax : 04 92 03 45 43
Kégion     V	060790573 CHU DE NICE CTRE CONSULT TRAIT DENT 5 RUE PIERRE DEVOLUY 06006 NICE CEDEX 1 Tél : 04 92 03 45 03	[101] Centre Hospitalier Régional (C.H.R.)	Identification Equip. Sanitaires
Triper N° or get Kon	060789195 CHU DE NICE HOPITAL DE L'ARCHET 151 ROUTE SAINT ANTOINE DE GINESTIERE 06200 NICE Tél : 04 92 03 55 25	[101] Centre Hospitalier Régional (C.H.R.)	NP EINESS - 06 002 444 4 NP SIDET - 260 600 705 00000
Nom de la voie	060789799 CAMSP CHU DE NICE 52 AVENUE DENIS SEMERIA 06300 NICE Tél : 04 92 03 60 77	[190] Centre Action Médico-Sociale Précoce (C.A.M.S.P.)	Date d'ouverture - 28 mars 2007
Ajouter dans la liste	060016508 CENTRE DE FORMATION DU CHU DE NICE 10 AVENUE BANCO 06300 NICE T6I : 04 92 03 21 20	[300] Ecoles Formant aux Professions Sanitaires	N* FINESS de l'entité juridique de rattachement : 06 078 501 1
	060004538 ECOLE DE SAGES FEMMES CHU DE NICE 10 AVENUE BANCO 06300 NICE Tél : 04 92 03 21 00	[300] Ecoles Formant aux Professions Sanitaires	Categone de l'établissement : [101] Centre Hospitalier Regional (C.H.R.) Statut juridique de l'EJ : [15] Etablissement Public Régional d'Hospitalisation
	060789245 CHU DE NICE HOP ANNEXE DE CANTARON 254 CHEMIN DE LA LAUVETTE 06340 CANTARON Tél : 04 93 54 99 70	[101] Centre Hospitalier Régional (C.H.R.)	Mode de tarification : [03] ARS établissements Publics de santé dotation globale
Supprimer de la liste	060790177 CHU DE NICE CTRE CONVALESCENCE TENDE 3 RUE JEAN MEDECIN 06430 TENDE TAI : 04 93 03 50 00	[101] Centre Hospitalier Régional (C.H.R.)	Code APE : [86102] Activités hospitalières

Indiquer la raison sociale d'un établissement membre de l'OG

Sélectionner le site dans la liste

Noter le numéro de FINESS juridique de l'entité juridique de rattachement

Pour toute question / information nous vous invitons à contacter l'ANS via : monserviceclient.finess@esante.gouv.fr

**УР2** 

• Démarche d'obtention des certificats : L'OG désigne l'administrateur technique

#### Le schéma ci-dessous présente les différentes étapes nécessaires à l'obtention d'un certificat



772

#### Etape 2 : L'OG désigne l'administrateur technique

Etape 2

Le schéma ci-dessous présente les différentes actions nécessaires à l'étape 2





у.,

• Etape 2 : Identifier l'administrateur technique



La démarche est similaire dans les deux cas, seul le type de carte (CPA pour les éditeurs / CPE pour l'OG) change. Cependant l'éditeur doit auparavant contractualiser avec l'ANS (si aucune contractualisation n'a été réalisée au cours d'autres projets)





#### • Etape 2 : Identifier l'administrateur technique

Le représentant légal de l'OG délègue le droit de gérer le cycle de vie à un ou à des administrateurs techniques (demande, retrait, révocation et suivi) des certificats logiciels commandés.

S'il est convenu dans le cadre de la contractualisation entre l'OG et l'éditeur que ce dernier prenne en charge la gestion des certificats de l'OG, l'éditeur doit alors désigner en son sein le ou les administrateur(s) technique(s). Un même administrateur technique peut gérer plusieurs certificats pour le compte d'OG différents.

## L'éditeur doit disposer d'un contrat d'adhésion avec l'ANS

Si l'éditeur ne dispose pas déjà d'un contrat avec l'ANS, il doit contractualiser via le lien ci-dessous : <u>https://esante.gouv.fr/sites/default/files/</u> <u>media\_entity/documents/Contrat\_adhe</u> <u>sion.pdf</u>

Si un contrat d'adhésion existe déjà entre l'ANS et l'éditeur (réalisé au cours d'autres projets), il n'est pas nécessaire de re-contractualiser. L'éditeur doit commander une carte CPA pour le(s) futur(s) administrateur(s) technique(s)

Si l'administrateur technique n'a pas encore de carte CPA (Carte de Personnel Autorisé) active, l'éditeur doit compléter une demande d'attribution de carte de personnel de structure via le formulaire 301:

https://esante.gouv.fr/documents/301





L'éditeur dispose d'un / des administrateur(s) technique(s) doté d'une carte CPA active

NB : la modification des administrateurs techniques se faire via le **formulaire 503** : <u>https://esante.gouv.fr/sites/def</u> 22 <u>ault/files/media\_entity/docum</u> ents/F503.pdf





#### • Etape 2 : Identifier l'administrateur technique

Le représentant légal de l'OG identifie un ou des administrateurs techniques (pour tous les ESSMS de l'OG qui utilisent une même solution de DUI).

L'administrateur technique est la personne qui va procéder à la génération et au déploiement des certificats utilisés pour la connexion au téléservice INSi / DMP

#### L'OG doit disposer d'un contrat d'adhésion avec l'ANS

Voir slide 15

L'OG doit commander une carte CPE pour le(s) futur(s) administrateur(s) technique(s)

> Si l'administrateur technique n'a pas encore de carte CPE (carte de professionnel d'établissement) active, l'ESSMS doit compléter une demande d'attribution de carte de personnel de structure via le formulaire 301: https://esante.gouv.fr/documents/301



L'OG dispose d'un / des administrateur(s) technique(s) doté d'une carte CPE active

NB : la modification des administrateurs techniques se faire via le **formulaire 503** : <u>https://esante.gouv.fr/sites/def</u> <u>ault/files/media\_entity/docum</u> ents/F503.pdf **УР2** 

#### • Démarche d'obtention des certificats : la demande de certificat via le formulaire 413

#### Le schéma ci-dessous présente les différentes étapes nécessaires à l'obtention d'un certificat



 $\mathbf{y}_{\mathbf{r}}$ 

Etape 3 : L'éditeur ou l'OG fait la demande de certificat

Le schéma ci-dessous présente les différentes actions nécessaires à l'étape 3





Reveni présent dén

### **Л.**С

• Etape 3 : Faire la demande de certificat(s) à l'ANS via le formulaire 413

#### Le formulaire 413 doit être complété par l'éditeur / OG et être signé par le représentant légal de l'OG

Ce formulaire est téléchargeable à l'adresse suivante : <u>https://esante.gouv.fr/documents/413</u> ou sur <u>https://www.demarches-</u> <u>simplifiees.fr/commencer/f413</u>

Le représentant légal (ou un de ses mandataires) ou l'éditeur renseigne le formulaire 413 :

Le représentant légal (ou un de ses mandataires) ou l'éditeur envoie le formulaire 413 :

formulaire

Le support ANS informe la structure de l'état d'avancement de sa demande :



Le représentant légal ou l'éditeur déclare un ou plusieurs administrateurs techniques autorisés à gérer les certificats logiciels et précise les types de certificats souhaités

Un guide détaillant les informations à renseigner dans le formulaire 413 est disponible en annexe en cliquant sur l'icône

complété et signé par le représentant légal, l'éditeur le renvoie à l'adresse mail suivante : <u>monserviceclient.certificats@</u> <u>esante.gouv.fr</u> et reçoit un message d'accusé réception, avec un numéro de référence du dossier.

le

Une

fois

Le responsable de la structure indiquée dans le formulaire 413 et l'administrateur technique seront informés par mail du traitement de la déclaration d'habilitation à commander des certificats. Cette démarche prend environ 3 jours ouvrés. Le support vous contacte en cas de difficulté.

Un mail de confirmation de la validation de la demande vous permet de savoir quand l'administrateur peut ensuite aller se connecter et télécharger les certificats.



#### • Démarche d'obtention des certificats : l'administrateur technique récupère les certificats

#### Le schéma ci-dessous présente les différentes étapes nécessaires à l'obtention d'un certificat



712

Sidentifier sur la plateforme Etape 4 : L'administrateur technique récupère les certificats

Etape 4

Installer le certificat

selectionner le certificat

Le schéma ci-dessous présente les différentes actions nécessaires à l'étape 4





## 772

#### Etape 4 : Implémenter le(s) certificat(s) : S'identifier sur la plateforme

A réception du mail de validation de la commande des certificats, l'administrateur technique (éditeur / OG) habilité peut récupérer ses certificats en se connectant sur la plateforme IGC Santé à l'adresse suivante : <u>https://pfc.eservices.esante.gouv.fr</u>. L'administrateur technique dispose de deux options pour se connecter :

Page d'accueil Accès avec identification Cet accès vous permet d'accéder aux fonctionnalités suivantes Gestion des produits Se connecter via sa carte CPX (création, révocation, retrait, renouvellement) (carte CPE / CPA) au téléservice Se connecter via sa eCPx Suivi (demandes, produits, tableaux de bord) de commande. Le poste de travail (à activer auparavant par la utilisé doit alors être équipé d'un carte CPx) pour lecteur de carte à puce. connecter au téléservice de Se connecter avec commande. **PRO SANTÉ CONNECT** Connectez-vous Connectez-vous Carte CPS **CARTE CPS** Pour la commande de certificat logiciel de TEST, seule la connexion par 'CARTE CPS' est disponible Vous pouvez vous connecter à ce service et isant votre carte CPS. Tapplication mobile e-CPS Pour ce faire, placez votre carte CPS dans le proprié et cliquez sur Se connecte avec la carte CPS SE CONNECTER AVEC LA CARTE CPS E CONNECTER AVEC E-CP

se



• Etape 4 : Implémenter le(s) certificat(s) : Sélectionner le certificat

L'administrateur technique peut accéder aux processus de récupération de certificat de deux manières :





## **У?**?

#### • Etape 4 : Implémenter le(s) certificat(s) : Sélectionner le certificat

L'administrateur technique sélectionne le type d'offre et sa structure :





#### • Etape 4 : Implémenter le(s) certificat(s) : Sélectionner le certificat

Une fois l'offre, la structure et le bénéficiaire identifiés, l'administrateur technique peut réaliser la demande pour le nouveau certificat.





#### • Etape 4 : Implémenter le(s) certificat(s) : Sélectionner le certificat

L'administrateur technique précise l'ensemble des informations nécessaires à la création de la demande.

	e-services / CARTES GESTION ET COMMANDE DE CERTIFICATS	& CERTIFICATS		A 1 A*	
Dana l'ancart « Récanitulatif »		Demande de produit			
les informations sont — automatiquement renseignées	Récapitulatif des informations rensoigné one en Sieter	OS	Cape 4	Finishedon	
	ANTI-CLI CONF DON	Auffertläusten Clent Chiltement Signature Sachet	Crearation I		
<ul> <li>« Informations de produit »</li> <li>(voir slide suivante – slide 31)</li> </ul>	Informations do produit				« Informations de contact »
	Envel de l'adear Envel d'une personne à infermer	0 0			(voir slide 32)
	ARMULLIN	CRETARLE DRI PRODURT		MESEDENI SUNANT	



## **У??**

#### • Etape 4 : Implémenter le(s) certificat(s) : Sélectionner le certificat

L'encart « Informations de produit » est à renseigner, son contenu, qui sera ainsi retrouvé dans le champ 'CN=' du certificat, est adapté en fonction de l'usage sélectionné (certificat INSi ou hors INSi) :

Informations de	e produit
Service applicatif	

A l'exception de l'INSi, ce champ libre désigne une application ou une structure (Exemples : « SAMU 75 », « Proxy DMP CHU Nantes »)

<ul> <li>Veuillez saisir dans la zor</li> <li>la valeur INSI-AUTO</li> <li>la valeur INSI-MANU</li> </ul>	ne <b>Service applicatif</b> : pour les usages de type « automatisés » / « t pour les usages de type « manuels »	Informations de produit "forvier aquicate" INSI-AUTO Datch » Informations de produit "forvier aquicate" INSI-MANU
Atte	ntion à bien respecter les maiuscules et à ne	nas raiouter d'espaces



Vous trouverez ci-dessous le guide détaillant les spécificités du service INSi : <u>https://www.sesam-vitale.fr/documents/20182/75606/SEL-MP-043\_01-00\_INSi+sans+MR</u>, et notamment son annexe 3

## λ,,

#### • Etape 4 : Implémenter le(s) certificat(s) : Sélectionner le certificat





- « Email de l'acteur », concerne la personne qui fait la demande c'est-à-dire l'administrateur technique habilité. Ce champ est obligatoire. Il permet de recevoir les notifications par email des actions réalisées ou à réaliser (confirmation de la demande, mise à disposition du certificat...). Attention ce champ n'est pas récupéré automatiquement via le formulaire 413, il faut le renseigner à nouveau.
- « L'email d'une personne à informer », élément <u>facultatif</u> à renseigner. Cette adresse est utilisée pour envoyer des notifications à titre informatif sur les actions réalisées (confirmation de la demande, mise à disposition du certificat...). Ce champ est équivalent à un champ 'CC / copie conforme'.



## **Л.'5**

#### • Etape 4 : Implémenter le(s) certificat(s) : Sélectionner le certificat

La CSR (Certificate Signing Request = demande de signature de certificat) est nécessaire pour obtenir un certificat. Elle doit être créée sur le serveur sur lequel le certificat sera installé et contient des informations que l'autorité de certification (AC) utilisera pour créer le certificat. La CSR contient également la clé publique qui sera incluse dans le certificat. La clé privée correspondante n'est pas incluse dans la CSR, mais est utilisée pour signer numériquement la demande.

L'administrateur technique doit fournir un fichier CSR pour finaliser la demande, avec deux cas possibles :

- Cas 1 : Soit l'administrateur technique dispose déjà d'une CSR et il la télécharge sur la plateforme.
- Cas 2 : Soit l'administrateur technique n'a pas de CSR et peut la créer en ligne. Cette option permet de créer la CSR en ligne de manière assistée. Elle évite de devoir construire une CSR.



#### • Etape 4 : Implémenter le(s) certificat(s) : Installer le certificat

	Demande de produit													
	Etape 1	Etape 2	Etape 3	Etape 4	Finalisation									
	Votre demande a été prise e Vous allez recevoir un email	n compte. de confirmation.												
Cliquer sur « Terminer » en bas à droite pour clôturer la procédure				+ 0	IEMANDER UN AUTRE PRODUIT									

L'administrateur technique reçoit des notifications par email pour l'informer de l'avancement de la demande de Certificat Logiciel. Il pourra ensuite installer le certificat logiciel.

L'installation du certificat est dépendante de l'implémentation de chaque logiciel (magasin de certificat propre au logiciel, magasin windows...). L'administrateur technique devra donc se rapprocher de l'éditeur pour finaliser l'installation.

Le certificat délivré par l'ANS a une durée de validité de 3 ans à compter de son obtention. Une notification est envoyée un mois avant l'expiration du certificat à l'adresse mail / aux adresses mails de(s) administrateur(s) technique(s) renseignées sur la plateforme. Par sécurité, nous vous recommandons d'implémenter une alerte du côté de l'administrateur pour penser aux renouvellements.

En cas de changement d'administrateur technique (départ / arrivée / etc.), l'éditeur peut faire les changements via le formulaire 503 : https://esante.gouv.fr/sites/default/files/media\_entity/documents/F503.pdf

#### • Etape 4 : Implémenter le(s) certificat(s) : les bonnes pratiques



#### Ne pas dupliquer le certificat et la clé privée

Un même certificat et sa clé privée peuvent être utilisés pour s'authentifier sur plusieurs services numériques en santé depuis la même instance logicielle (ou le même serveur) mais le certificat et la clef privée ne doivent pas être dupliqués.

Si l'accès à un ou plusieurs services est réalisé depuis des instances logicielles (ou des serveurs) différents alors il faut générer 2 certificats différents et 2 clés privées différentes. Dans ce cas, ils peuvent porter le même identifiant FINESS ou des identifiants FINESS différents, pour mieux distinguer les usages respectifs.



#### Ne pas envoyer la CSR par mail

La CSR, qu'elle soit générée sur la plateforme IGC Santé ou fournie par l'administrateur, est sensible.

En cas de transmission nécessaire de ce document, il faut veiller à la sécurisation de son envoi, par exemple avec une plateforme sécurisée (ex: conteneur Zed, etc.) et l'envoi du mot de passe sur un canal séparé.



Vous trouverez ci-dessous la FAQ relative à la plateforme IGC <u>https://industriels.esante.gouv.fr/faq-des-</u> industriels?f%5B0%5D=theme%3A624



## **Futures évolutions**

**У??** 

Les futures évolutions

Différentes évolutions sont à l'étude afin de faciliter le déploiement des certificats tout en garantissant la sécurisation des informations et des processus :





## Annexes



## **УР.**С

## Faire la demande de certificat(s) à l'ANS via le formulaire 413 : indiquer les informations relatives à la structure et au représentant légal

Compléter la partie 3.1 (Identification de la structure) et 3.2 (Identification du représentant légal ou du mandataire) en renseignant les informations suivantes :

3. Identification de la	ı strı	ictu	ıre b	béné	ficia	ire (Ľ	ensem	ble des	cham	ps doi	t être c	omplété	9				
3.1 Identification de la s	struct	ure															Dénomination de la structure, c'est-à-
Dénomination de la structure																	dire la raison sociale de l'OG
FINESS *voir notice ci-jointe (uniquement pour les structures prenant en charge des patients / usagers)																	Numéro de FINESS juridique de l'OG
<u>ou</u> № SIRET																←	Ne pas remplir
RPPS rang <sup>(1)</sup>	1.																
de radiologie, hors sociétés d'exercice)	2.																Ne pas remplir
	3.																
	4.															1	

3.2 Identification du rej	3.2 Identification du représentant légal ou du mandataire ou titulaire du cabinet (uniquement pour les RPPS Rang)														
Êtes-vous le :	Responsable légal	O Mandataire	🔘 Titulaire du co	abinet											
Nom						٦									
Prénom(s)															
Téléphone															
Email professionnel															
N° de carte															

Cocher la case « responsable légal »

Indiquer l'identification et les coordonnées du responsable légal de l'OG

Bonnes pratiques : le certificat étant à renouveler tous les 3 ans, il peut être pertinent de renseigner une adresse générique afin d'anticiper le turn over



## Faire la demande à l'ANS via le formulaire 413 : Indiquer les informations relatives à la structure et au représentant légal

Indiquer les coordonnées des ressources de l'éditeur ou de l'OG ayant un rôle d'administrateur technique.

4. Informations spécifiques													
4.1 Déclaration des administrateurs techniques													
Nom figurant sur la carte*	Prénom figurant sur la carte *	Téléphone*	Email professionnel*										
		-											
	spécifiques es administrateurs techniques Nom figurant sur la carte*	spécifiques es administrateurs techniques Nom figurant sur la carte* Prénom figurant sur la carte *	spécifiques es administrateurs techniques Nom figurant sur la carte* Prénom figurant sur la carte* Téléphone*										

Pour toute information sur le numéro de carte, veuillez consulter le document ci-dessous: https://esante.gouv.fr/sites/default/files/media\_entity/documents/CGU\_Produits\_Certification\_2.pdf Indiquer le numéro de carte (3<sup>ème</sup> ligne de la carte, numéro à 10 chiffres), les coordonnées de l'administrateur ou des administrateurs techniques de l'éditeur ou de l'OG

Bonnes pratiques : le certificat étant à renouveler tous les 3 ans, il peut être pertinent de renseigner une adresse générique afin d'anticiper le turn over

4.2 Usage des certificat	s et solution utilisée								
Précisions sur l'usage des certificats et sur votre projet*			•	 Ne pas re	empli	r			
Éditeur de la solution			•	 Indiquer	le noi	m de	ľédi	teur	-
Solution utilisée			•	 Indiquer utilisée	le i	nom	de	la	solution



#### - Faire la demande à l'ANS via le formulaire 413 : Indiquer le type de certificat

🖌 Certificat ORG (Personne morale) usage AUT	H_CLI, SIGN, CONF (Ex : DMP, ROR, Annuaire Santé)		
Certificat logiciel SERVEUR usage SSL_SERVEU Remplir l'une des lignes suivantes :	JR (Ex : MSSanté, Diapason, PSIG)		
Certificat pour le nom de domaine suivant : (Veuillez indiquer le nom de domaine souhaité / adresse web, ex : domaine.fr.)		-	( (
<b>OU</b> Certificat restreint au serveur suivant : (Veuillez indiquer le nom de serveur spécifique, ex : nomdeserveur.domaine.fr)			
Certificat logiciel SERVEUR usage SMIME, SIG Remplir la ligne suivante :	N, CONF (Ex : Messagerie HPRIM NET)		
Certificat pour le nom de domaine de messagerie suivant : (Veuillez indiquer uniquement le nom de domaine souhaité, ex : @domaine.fr.)			
Certificat logiciel PRO (Personne physique) us Remplir la ligne suivante :	age AUTH, SIGN, CONF (Ex : Dossier Pharmaceutique)		
Certificat pour le nom de domaine de messagerie suivant : (Veuillez indiquer uniquement le nom de domaine souhaité, ex : @domaine.fr.)			

Cocher la case « offre certificat logiciel ORG (personne morale) usage AUTH\_CLI, SIGN, CONF pour disposer des certificats DMP et INSI





#### esante.gouv.fr

Le portail pour accéder à l'ensemble des services et produits de l'Agence du Numérique en Santé et s'informer sur l'actualité de la e-santé. **tech.esante.gouv.fr** 

Le portail dédié aux Industriels.



in linkedin.com/company/agence-du-numerique-en-sante